



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE PRIMAIRE (CP à CM2)

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : Matin : 8h30 - 11h30 Après-midi : 13h30 - 16h30

ABSENCES

☞ Les **absences** pour cause de maladie ou autre **devront être signalées le jour même, par téléphone directement à la standardiste** (absence matinée ou journée : de 8h à 8h30 et absence après-midi : de 13h à 13h30). Le bureau d'Accueil transmettra à l'enseignant. Un **avis motivé d'absence** devra être remis à l'enseignant dès le retour de l'enfant.

🕒 MATIN

Garderie : Les élèves qui arrivent à l'école **entre 7h30 et 8h15** (contraints par le travail de leurs parents ou par les transports scolaires) vont à la garderie. (📄 *Fiche d'inscription donnée en septembre*). **L'école n'ouvre ses portes qu'à 8h15, les enfants qui seront au sein de l'établissement avant 8h15 seront dirigés vers la garderie, le service sera facturé.**

Classes Primaires : Tous les élèves sont accueillis **à partir de 8h15** dans leur classe. Ils peuvent profiter de cette opportunité pour réviser leurs leçons, lire ou ranger leurs affaires dans une ambiance calme et sereine. Les rentrées et sorties des classes se font sur les 2 portails (*instructions données à chaque rentrée scolaire*).

🕒 MIDI

Externes : En règle générale tous les élèves partent à 11h30 ; cependant certains peuvent attendre leurs parents ou frères et sœurs jusqu'à 12h15, ils rentrent **dans la cour** des primaires, sous surveillance.

Demi-pensionnaires : Tous les élèves prennent leur repas à 11h30.

Les jours de pluie, les enfants sont à l'abri. Des ateliers leur sont proposés (jeux, lecture, films...)

🕒 APRES-MIDI

Les externes **ne sont autorisés** à revenir qu'**à partir de 13h15**.

Les élèves peuvent rentrer en classe avant 13h30, s'ils sont accompagnés de leur enseignant.

🕒 SOIR

Etude pour le Primaire : Du lundi au vendredi 17h00-18h00

De 16h30 à 17h00, les élèves restent en récréation, sous surveillance ; puis une étude est organisée, pour aider aux leçons. L'inscription se fait auprès de la Direction, en début d'année. Si, pour une raison, l'enfant inscrit ne peut venir à une séance d'étude, un avis motivé est demandé

CANTINE

☞ La cantine est un lieu convivial, sous la responsabilité et la surveillance du personnel éducatif. Chaque enfant goûte à tous les plats (sauf contre-indication médicale). Pour les « occasionnels », prévenir au plus tard la veille, avant 10h (attention école fermée le mercredi).

RECREATIONS

Elles ont lieu de 10h à 10h15 et de 15h à 15h15.

En cas de forte pluie, la récréation n'ayant lieu que sous le préau, les récréations sont échelonnées soit à 10h15 ou 10h30 soit à 15h15 ou 15h30. (*Information donnée à chaque rentrée scolaire*)

➔ Pour éviter les allées et venues dans le bâtiment, les élèves utilisent les toilettes avant et après la récréation. Pendant la classe, les sorties aux toilettes restent exceptionnelles.

➔ Les élèves désirant jouer au ballon utilisent la grande cour goudronnée. Un plan d'utilisation de l'espace par les classes est prévu au début de chaque année. Les élèves demandent une autorisation pour récupérer un ballon dans le pré.

La cour de récréation n'est pas un champ de bataille ; c'est un lieu de détente où chacun fait de son mieux pour jouer dans la joie et la bonne humeur.

A la sonnerie, tous les élèves viennent se mettre en rang, calmement sous le préau, puis rentrent en classe avec l'enseignant.

☞ Les élèves demi-pensionnaires **ne sortent pas** de l'établissement, sauf motif exceptionnel signalé par un courrier des parents et remis à l'enseignant.

REGLES DE VIE – TENUE

Tenue vestimentaire propre, simple et décente (adaptée aux apprentissages)

Tout vêtement (blouson, gilet, manteau, bonnet, gants...) devra **être marqué** au nom de l'enfant pour éviter d'éventuelles pertes.

- Les téléphones portables sont interdits au sein de l'établissement.
- Les enfants n'apportent que les objets demandés par le maître, ou servant au travail de classe. (Pas d'échanges de jouets, d'objets entre enfants). Les jeux de cartes et les jeux de cours peuvent être acceptés après accord de l'équipe éducative.
- Les parents doivent éviter de se placer devant les entrées des bâtiments au moment des sorties (rang cantine à midi...)
- Chewing-gum et sucettes sont interdits dans l'enceinte de l'école ainsi que **dans les cars** lors des déplacements en sortie scolaire (hygiène et sécurité)
- Les boules de neige sont strictement interdites dans l'enceinte de l'école (cours de récréation, parking), pour éviter d'éventuels désagréments ou accidents.

SANCTIONS

En cas de manquement grave aux règles de vie de l'école ou de comportement fautif réitéré, la Direction pourra convoquer les parents et donner un avertissement à l'élève.

Si au cours de sa scolarité l'élève reçoit 2 ou 3 avertissements, un *conseil disciplinaire des maîtres se réunira.

Suite à ce conseil, la Direction décidera d'une sanction appropriée qui pourra être :

- Une exclusion temporaire d'une durée de un à quatre jours.
- L'exclusion définitive.

* Le conseil disciplinaire comprend les enseignants et un représentant des parents d'élèves.